

LA FORME DES PRIERES ECCLESIASTIQVES.



Auec la maniere d'administrer les Sacremens, & celebrer le Mariage, & la visitation des malades, Et aussi la maniere de confirmer & Imposer les mains aux Ministres, Anciens, & Diacres.



LVC II.

Seigneur, enseigne nous à prier.

1552.

AVX ROMAINS. 8.

¶L'Esprit aide noz foiblesses : car nous ne sauons point ce que nous deuons prier. comme il appartient : mais l'Esprit mesme fait requeste pour nous par gemissemens qu'on ne peut exprimer.

IEAN. 16.

¶En verité, en verité, ie vous dy, que toutes choses que vous demanderez à mon Pere en mon Nom, il le vous donnera. Iusqu' à present vous n'auez rien demandé en mon Nom: demandez, & vous l'aurez, afin que vostre ioye soit pleine.

I. AVX THES. 5.

Priez sans cesser.



LA FORME DES PRIERES ECCLESIASTIQVES.

*

¶ Les iours ouuriers, le Miniſtre fait telle exhortation à prier, que bon luy ſemble, l'accommodant au temps, & à la matiere qu'il traite en ſa predication.

Pour les Dimanches au matin, on vſe communement de la forme qui ſenſuit.

NOſtre ayde ſoit au Non de Dieu, qui a fait le ciel & la terre, Amen.

Confeſſion.

MES freres, qu'vn chaſcun de vous ſe preſente deuant la face du Seigneur, auec confeſſion de ſes fautes & pechez, ſuyuant de ſon cœur mes parolles.

SEIGNEVR DIEV Pere eternel, & tout puiſſant, nous confeſſons, & recognoiſſons ſans feinctiſe deuant ta ſaincte Maieſté, que nous ſommes poures pecheurs, conceuz & nez en iniquité & corruption: enclins à mal faire, inutiles à tout bien: & que de noſtre vice nous traſgreſſons ſans fin & ſans ceſſe tes ſainctz commãdemens. En quoy faiſant nous acquerons par ton iuſte iugement, ruine & perdition ſur nous. Toutesfois, Seigneur, nous auons deſplaiſir en nousmeſmes de t'auoir offenſé, condamnons nous & noz vices, auec vraye repentance, deſirans, que ta grace ſubuienne à noſtre calamité.

Vueille

Vueille dõques auoir pitié de nous, Dieu & pere tres benin, & plein de miſericorde, au Nom de tõ filz IESVS CHRIST, noſtre Seigneur. Et en effacãt noz vices & macules, eſlargy nous & augmẽte de iour en iour les graces de ton S. Eſprit: afin que recognoiſſãs de tout noſtre cœur noſtre iniuſtice nous ſoyons touchez de deſplaiſir, qui engendre droite penitence en nous: laquelle nous mortifiant à tous pechez, produiſe fruitz de iuſtice & innocence, qui te ſoyent agreables par iceluy IESVS CHRIST.

¶ Cela fait, on chante en l'aſſemblée quelque pſeaume: puis le Miniſtre commence derechef à prier, pour demander à Dieu la grace de ſon ſainct Eſprit: afin que ſa parolle ſoit fidelement expoſée à l'hõneur de ſon Nom, & à l'edification de l'Egliſe: & qu'elle ſoit receué en telle humilité & obeiſſance, qu'l appartient. La forme eſt à la diſcretion du Miniſtre.

¶ En la fin du ſermon, le Miniſtre, apres auoir fait les exhortations à prier, commence en ceſte maniere:

DIEV tout puiſſant, Pere celeſte, tu nous as promis de nous exaucer en noz requeſtes, que nous te ferions au Nom de ton Filz IESVS CHRIST bienaymé, noſtre ſeigneur: & auſſi nous ſommes inſtruitz par la doctrine de luy & de ſes

Jean .16.

de ses Apostres de nous assembler en son Nom, Matt.18.
auec promesses qu'il sera au milieu de nous ,&
qu'il sera nostre intercesseur enuers toy,pour im
petrer toutes choses dont nous consentirons sur
la terre.

¶Premierement,nous auons ton comman-
dement , de prier pour ceux que tu as constitué 1.Tim. 2.
sur nous , Superieurs & gouuerneurs : en apres
pour toutes les necessitez de ton peuple, & mes
mes de tous hõmes. Parquoy, en confiance de
ta saincte doctrine,& de tes promesses , d'autant
que deuãt ta Face,& au Nom de ton Filz,nostre
Seigneur IESVS, nous sõmes icy congregez: nous
te supplions affectueusement , nostre bon Dieu
& Pere , au Nom de nostre Sauueur vnique, &
Mediateur:vueille nous par ta clemence infinie,
gratuitement pardonner noz offenses : & telle-
ment attirer & esleuer à toy noz pensées, & noz
desirs,que de tout nostre cœur nous te puissions
requerir, voire selon ton bon plaisir & volunté,
laquelle seule est raisonnable.

¶Nous te prions donc,Pere celeste,pour tous
princes & seigneurs tes seruiteurs, ausquez tu as
cõmis le regime de ta iustice : & singulierement
pour les seigneurs de ceste Cite,qu'il te plaise leur
communiquer ton Esprit seul bon & vrayement Psal .50.
principal, iournellement leur augmenter: telle-
ment que recognoissant en vraye Foy IESVS
CHRIST ton Filz nostre Seigneur,estre le Roy,des
Roys,&Seigneur sur tous seigneurs,cõme tu luy
as doné

as donné toute puiſſance au ciel & en terre, ilz
1.Tim.6. cerchent de le ſeruir, & exalter ſon Regne en
Act.17.19 leur domination, gouuernant leurs ſubietz, qui
Mat.2.8. ſont les creatures de tes mains, & brebis de ta pa
ſture, ſelon ton bon plaiſir: afin, que tant icy, que
par toute la terre, eſtans maintenuz en bonne
paix, nous te ſeruions en toute ſainćteté & hon-
neſteté: & eſtans deliurez de la crainte de noz en
Luc.2. nemis te puiſſions rendre louange en toute no
ſtre vie.

Auſſi nous te prions, Pere veritable & Sau-
ueur, pour tous ceux que tu as ordonné Paſteurs
à tes fideles, & auſquelz tu as commis la char-
ge des ames, & la diſpenſation de ton ſacré Euã-
gile, que tu les conduiſes par ton ſainćt Eſprit
afin qu'ilz ſoyent trouuez fideles & loyaux Mini
ſtres de ta gloire: ayans touſiours ce but, que
toutes les poures ouailles eſgarées, ſoyent recueil
lies & reduites au Seigneur IESVS CHRIST, prin-
cipal paſteur, & Prince des Eueſques: afin que de
iour en iour elles profitẽt & acroiſſent en luy, à
toute iuſtice & ſainćteté. D'autre part, vueille de
liurer toutes tes Egliſes de la gueulle des loups ra
uiſſans, & de tous mercenaires, qui cerchent leur
ambition ou profit, & non point l'exaltation de
ton ſainćt Nom tant ſeulement, & le ſalut de ton
troupeau.

Apres, nous te prions. Dieu treſbenin &
Pere miſericordieux, pour tous hõmes genera-
lement, que comme tu veux eſtre recogneu Sau-
ueur de

ueur de tout le monde, par la redemption faite de ton Filz IESVS CHRIST, que ceux qui ſont encores eſtranges de ſa cognoiſſance, eſtans en tenebres & captiuité d'erreur & ignorance: par l'illumination de ton ſainct Eſprit,& la predication de ton Euangile, ſoyent reduitz à la droite voye de ſalut: qui eſt de recognoiſtre ſeul vray Dieu,& celuy que tu as enuoyé IESVS CHRIST: que ceux Iean.17.
que tu as deſia viſité par ta grace,& illuminé par la cognoiſſance de ta parolle, croiſſent iournellement Ephe.1.
en bien eſtans enrichiz de tes benedictions ſpirituelles: afin que tous enſẽble t'adorions d'vn cœur & d'vne bouche, & donnions honneur & hommage à ton CHRIST, Noſtre Maiſtre Roy & Legiſlateur.

Pareillement, ô Dieu de toute conſolation, nous te recommandons tous ceux que tu viſites & chaſties par croix & tribulatiõ: les peuples que tu affliges par peſte, ou guerre, ou famine: les perſonnes battues de poureté, ou priſon, ou maladie ou banniſſement, ou autre calamité de corps, ou affliction d'eſprit, que tu leur vueilles faire entendre ton affection paternelle: qui eſt de les chaſtier pour leur amendement : afin que de tout leur cœur ilz ſe conuertiſſent à toy: & eſtans conuertiz, reçoyuent entiere conſolation,& ſoyent deliurez de tous maux.

Finalement, O Dieu & Pere, concede nous auſſi, à nous qui ſõmes icy congregez au Nom de ton Filz IESVS CHRIST, à cauſe de ſa parolle

(& de sa saincte Cene) que nous recognoissions droitement, sans hypocrisie, en quelle perdition nous sommes naturellement : & quelle condamnation nous meritons, & accumulons de iour en iour sur nous, par nostre malheureuse & desordonnée vie : afin que voyant qu'il n'y a rien de bien en nous : & que nostre chair & nostre sang, ne sont point capables de posseder en heritaige ton Royaume : de toute nostre affection, & en ferme fiance, nous nous rendions entierement à ton cher Filz IESVS CHRIST, nostre Seigneur, seul Sauueur & Redenpteur : afin que luy habitant en nous, mortifie nostre vieil Adam, nous renouuellant en meilleure vie : * par laquelle ton Nom selon qu'il est sainct & digne, soit exalté & glorifié par tout & en toutes places. Pareillement, que tu ayes la seigneurie & le gouuernemēt sur nous tous : & que iournellement de plus en plus, nous apprenions de nous submettre & assubietir à ta Maiesté. Tellement, que tu sois Roy & Dominateur par tout : conduisant ton peuple par le sceptre de ta parolle, & par la vertu de ton Esprit confondant tes ennemis par la force de ta verité & iustice.

* Ton Nō soit sāc̄tifié

Ton Regne aduienne

Et ainsi, que toute puissance & hautesse, contreuenante à ta gloire, soit de iour en iour destruite & abolie : iusque à ce que l'accomplissement de ton Royaume soit reuelé, quand tu apparoistras en iugement. Que nous auec toutes creatures, te rendiōs vraye & parfaite obeisance : ainsi que tes

Ta volōte soit faite.

que tes Anges celestes, ne demandant sinon d'executer tes cõmandemens : & ainsi que ta volũté soit accõplie, sans quelque contradiction: & que tous se rengent à te seruir & cõplaire, renonçant à leur propre vouloir, & à tous desirs de leur chair. Que nous, cheminãs en l'amour & en la crainte de ton Nom, soyons nourriz par ta bõte: & que tu nous administres toutes choses, qui nous sont necessaires & expedientes, pour manger nostre pain paisiblement: afin que voyans que tu as soing de nous, te recognoissions mieux nostre pere & attendions tous biens de ta main: ostant & retiran nostre fiance de toutes creatures, pour la mettre entierement en toy & en ta benignité. Et pource que durant ceste vie mortelle nous sõmes poures pecheurs, si pleins de fragilité que nous defaillõs assiduellemẽt, & nous foruoyons de la droite voye: qu'il te plaise nous pardonner noz fautes, par lesquelles nous sõmes redeuables à ton iugemẽt: & que par ceste remission tu nous deliures de l'obligation de mort eternelle, en laquelle nous sommes Qu'il te plaise donc ne nous imputer point le mal qui est en nous, tout ainsi que par ton cõmandement, nous oublions les iniquités qu'on nous fait: & au lieu de cercher vengeance, procurons le bien de noz ennemiz. Finalement, qu'il te plaise, pour l'aduenir, nous soustenir par ta vertu, afin que par l'infirmité de nostre chair nous ne tresbuchions. Et d'autant que de nousmesmes nous sommes si debiles, que

Dõne nous nostre pain quotidien.

Pardõne nous noz offenses.

Matt. 6.

Ne nous induit point en tẽtation.

nous

nous ne pourriõs demourer fermes vne minute de temps: d'autre part, que nous sõmes circuiz & assailliz continuellement de tant d'ennemiz que le Diable, le monde, le peché, & nostre propre chair, ne cessent de nous faire la guerre: vueille nous fortifier par ton sainct Esprit, & nous armer de tes graces: afin que puissions constamment resister à toutes tentations, & perseuerer en ceste bataille spirituelle, iusques à ce qu'obtenions pleine victoire, pour triompher vne fois en ton Royaume, auec nostre Capitaine & protecteur, nostre Seigneur IESVS CHRIST.

¶ Le iour qu'on doit celebrer la Cene on adiouste au precedant ce qui s'ensuit.

ET comme nostre Seigneur IESVS, non seulement t'a vne foys offert en la croix son corps & son sang, pour la remission de noz pechez, mais aussi le nous veut cõmuniquer, pour nourriture en vie eternelle: fay nous ceste grace, que de vraye sincerité de cœur & d'vn zele ardant, nous receuions de luy vn si grand benefice: c'est qu'en certaine Foy nous receuions son corps & son sang, voire luy tout entierement: comme luy estant vray Dieu & vray homme, est veritablement le sainct pain celeste, pour nous viuifier: afin que nous ne viuions plus en nousmesmes, & selon nostre nature, laquelle est toute corrompue

corrõpue & vicieuſe : mais que luy viue en nous pour nous conduire à la vie ſaincte, bienheureuſe & perpetuelle. Par anisi, que nous ſoyons faitz vrayement participans du nouueau & eternel Teſtament : aſſauoir l'Alliance de grace, eſtans certains & aſſeurez, que ton bon plaiſir eſt de nous eſtre eternellement Pere propice, ne nous imputant point noz fautes : & cõme à tes enfans & heritiers bien aymez, de nous pouruoir de toutes choſes neceſſaires, tant au corps cõme à l'ame : afin qu'inceſſamment nous te rendions gloire & action de graces : & magnifions ton Nom par œuures & par parolles. Donne nous donques en ceſte maniere, Pere celeſte de celebrer auiourdhuy la memoire & recordatiõ bien heureuſe de tõ cher Filz, nous exerciter en icelle, & annoncer le benefice de ſa mort: afin que receuant nouuel accroiſſemẽt & fortification en Foy & en tout bien, de tant plus grande fiance nous te renommions noſtre Pere, & nous glorifions en toy, Amen.

¶ Apres auoir acheué la Cene, on vſe de ceſte action de graces, ou ſemblable.

*

PERE Celeſte, nous te rẽdons louange & graces eternelles, que tu nous as eſlargy vn tel bien, à nous poures pecheurs, de nous auoir attiré en la communion de ton Filz

IESVS CHRIST, noſtre Seigneur, l'ayant liuré pour nous, à lamort, & le nous donnant en viande & nourriture de vie eternelle. Maintenant auſſi ot troye nous ce bien, de ne permettre, que iamais nous mettiõs en oubly ces choſes : mais pluſtoſt les ayans imprimées en noz cœurs, nous croiſſions & augmentions aſſiduellement en la Foy, laquelle beſongne en toutes bonnes œuures : & en ce faiſant ordonnions & pourſuyuions toute noſtre vie à lexaltation de ta gloire & edification de noſtre prochain, par iceluy IESVS CHRIST ton filz, qui en l'vnité du ſainct Eſprit, vit & regne, auec toy Dieu eternellement. Amen.

¶ La benediction qu'on fait au depart du peuple, ſelon que noſtre Seigneur l'a ordonné. Nom. 6.

LE Seigneur vous beniſſe, & vous conſerue. Le Seigneur illumine ſa Face ſur vous, & vous face miſericorde. Le Seigneur retourne ſon viaire enuers vous, & vous maintienne en bonne proſperité. Amen.

D'autant que l'Eſcriture nous enſeigne que peſtes, guerres, & autres telles aduerſités ſont viſitation de Dieu par leſquelles il punit noz pechez, quand nous les voyons venir, il nous faut recognoiſtre que Dieu eſt courroucé cõtre nous & lors ſi nous ſommes vrays fideles, nous auons à recognoiſtre noz fautes, pour nous deſplaire en nouſmeſmes, retournans au Seigneur en penitence & amendement de vie, & en vraye humilité

humilité le prier :afin d'obtenir pardon.

¶ A ceste cause si nous uoyons quelquefois que Dieu nous menace:afin de ne tenter sa patience, mais plustost preuenir son iugement lequel autrement nous voyons estre lors appareillé:il est bon d'auoir vn iour ordonné, toutes les sepmaines : auquel specialement ces choses sont remonstrées : auquel on face prieres & supplications,selon l'exigence du temps.

Dont s'ensuit vne forme propre à cela.

¶ Pour le cõmencement du sermon,il ya la confession generale des Dimãches, cy dessus mise

¶ En la fin du sermon,ayant fait les remonstrances, commẽt Dieu afflige maintenãt les hommes, à cause des crimes qui se commettent sur toute la terre,& que le monde est abandonné à toute iniquité: apres aussi auoir exhorté le peuple à se réduire,& amender sa vie,pareillement à prier Dieu, pour impetrer mercy : on vse de la forme d'oraison qui s'ensuit.

DIEV Tout puissant,Pere celeste, nous recognoissons en nousmesmes, & confessons,comme la verité est,que nous ne sommes pas dignes de leuer les yeux au ciel, pour nous presenter deuant ta Face : & que nous ne deuons pas tant presumer,que noz oraisons soyent exaulcées de toy,si tu regardes ce qui est en nous. Car noz consciences nous accusent, & noz pechez rendent tesmoignage contre nous

& nous

& nous sauons, que tu es iuste Iuge, qui, ne iustifies pas les pecheurs & iniques: mais punis les fautes de ceux qui ont transgressé tes cõmandemẽs, Ainsi, Seigneur, en considerant toute nostre vie, nous sommes confus en noz cœurs: & ne pouuons autre chose, sinon nous abattre & desesperer comme si nous estions desia és abysmes de mort Toutesfois. Seigneur, puis qu'il t'a pleu par ta misericorde infinie, de nous commander que nous t'inuoquions, mesmes du profond des enfers: & d'autant plus que nous defaillons en nous mesme, que nous ayons nostre refuge à ta souueraine bonté: puis aussi que tu nous as promis de receuoir noz requestes & supplications, nõ point en considerant qu'elle est nostre propre dignité: mais au Nom & par le merite de nostre Seigneur IESVS CHRIST, le quel tu nous as cõstitué intercesseur & Aduocat rennonçãt à toute fiance humaine, nous prenõs hardiesse en ta seule bonté, pour nous addresser deuãt toy, & inuoquer ton sainct Nom, pour obtenir misericorde.

Premierement, Seigneur, outre les benefices infiniz que tu distribues communement à tous hommes de la terre, tu nous as fait tant de graces speciales, qu'il nous est impossible de les reciter, ne mesme suffisamment comprendre.

Singulierement il t'a pleu nous appeller à la cognoissance de ton S. Euangile, nous retirant de la miserable seruitude du Diable, ou nous estions: nous deliurant de la maudicte idolatrie, &

des

des ſuperſtitions ou, nous eſtions plongez ,pour nous conduire en la lumiere de ta verité. Et neantmoins , par ingratitude & meſcognoiſſance, ayans oublié les biens que nous auions receu de ta main,nous auons decliné, nous deſtournãs de toy apres noz concupiſcences:n'auons pas rendu l'honneur , ne l'obeiſſance à ta ſaincte parolle , telle que nous deuions , ne t'auons point exalté & magnifié comme il appartenoit : & combien que tu nous ayes touſiours fidelemẽt admoneſté par ta parole , nous n'auons point eſcoute tes remonſtrances Nous auons donc peché,Seigneur, nous t'auons offenſé. Pourtant nous receuons confuſion ſur nous , & ignominie , recognoiſſans, que nous ſommes grieuement , coulpables deuant ton iugement : & que ſi tu nous voulois traiter ſelon que nous en ſõmes dignes,que nous ne pouuons attẽdre que mort & damnation.Car quand nous voudrions nous excuſer,noſtre conſcience nous accuſe, & noſtre iniquité eſt deuant toy,pour nous condamner.Et de fait , Seigneur, nous voyons comment , par les chaſtimens qui nous ſont deſia aduenuz , tu as eſté à bon droit courroucé cõtre nous, Car puis que tu es iuſte & equitable, ce n'eſt pas ſans cauſe, que tu affliges les tiens . Ayans donc eſté battuz de tes verges, nous recognoiſſons que t'auons irrité à l'encõtre de nous.Et maintenant, nous voyons encores ta main leuée pour nous punir :car les glaiues dõt tu as accouſtumé d'executer ta vengeance, ſont

main

maintenant desployez:& les menaces,que tu fais contre les pecheurs & iniques , sont toutes appareillées.

¶Or quand tu nous punirois beaucoup plus rigoreusemẽt,que tu n'as fait iusqu'à ceste heure &que pour vne playe,nous aurions à en receuoir cent:mesmes que les maledictions, desquelles tu as autrefois corrigé les fautes de ton peuple d'Israel,tomberoyent sur nous:nous confessons que ce seroit à bon droit, & ne contredisons pas que ne l'ayons bien merité.

¶ Toutesfois,Seigneur tu es nostre Pere,& nous ne sommes que terre & fange:tu es nostre Createur , & nous sommes les œuures de tes mains: tu es nostre Pasteur,nous sommes ton troupeau, tu es nostre Redempteur,nous sommes le peuple que tu as racheté:tu es nostreDieu,nous sommes ton heritage,Parquoy ne te courrouce point contre nous,pour nous corriger en ta fureur.Que tu n'ayes point memoire de nostre iniquité, pour la punir : mais chastie nous doucement en ta benignité. Pour noz demerites ton ire est enflambée: mais qui'l te souuienne,que ton Nom est inuoqué sur nous, & que nous portõs ta marque & ton enseigne. Entretiens plustost l'œuure que tu as cõmencé en nous par ta grace:afin que toute la terre cognoisse, que tu es nostre Dieu, & nostre Sauueur. Tu sais que les mortz qui sont és enfers, & ceux que tu auras deffaitz & confonduz,ne te loueront point: mais les ames tristes & deso

desolées, les cœurs abatuz, les conciences oppressées du sentiment de leur mal, & affamées du desir de ta grace, te donneront gloire & louange. Ton peuple d'Israel t'a prouoqué à ire plusieurs fois, par son iniquité tu l'as affligé par ton iuste iugement: mais quand il s'est reduit à toy, tu l'as tousiours receu à pitie. Et quelques grieues que feusent ses offenses, pour l'amour de ton Alliance, que tu auois faite auec tes seruiteurs Abrahã, Isaac & Iacob, tu as destourné tes verges & maledictions, lesquelles leur estoyent preparées, tellement que leurs oraisons n'ont iamais esté repoussées de toy. Nous auons pat ta grace, vne Alliance beaucoup meilleure, que nous te pouuons alleguer, c'est celle que tu nous as faite & establie en la main de IESVS CHRIST nostre Sauueur: laquelle tu as voulu estre escrite de son sang, & ratifiée par sa mort & passion. Pourtant Seigneur, renonçant à nousmesmes, & à toute esperance humaine, nous recourons à ceste Alliance bien heureuse, par laquelle nostre Seigneur IESVS. t'offrant son corps en sacrifice, nous à reconcilié à toy. Regarde donc, Seigneur en la face de ton CHRIST, & non pas en nous: afin que par son intercessiõ, ton ire soit appaisée & que ton visage reluise sur nous, en ioye & en salut: & d'oresnauant vueille nous receuoir en ta saincte conduite, & nous gouuerner par ton Esprit, qui nous regenere en vne meilleure vie, par laquelle ton nom soit santifie.

Ton regne aduienne. Ta volonte soit faite en la terre comme au ciel. Donne nous au iourd'huy nostre pain quotidien. Et nous pardonne noz offenses, cōme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé. Et ne nous induis point en tētation, mais deliure nous du mal. Car à toy est le regne, la puissance, & la gloire, aux siecles des siecles, Ainsi soit-il.

Et cōbien que nous ne soyons pas dignes d'ouurir la bouche pour nousmesmes, & pour te requerir en nostre necessité, neātmoins puis qu'il t'a pleu nous cōmander de prier les vns pour les autres nous te priōs pour tous noz poures freres & membres : lesquelz tu visites de tes verges & chastimens te suppliant destōrner ton ire d'eux: nommément pour N. & N. Qu'il te souuienne, Seigneur, qu'ilz sont tes enfans comme nous, & s'ilz t'ont offensé, que tu ne laisses point de poursuyure sur eux ta bonté & misericorde, laquelle tu as promise deuoir estre perpetuelle enuers tous tes fideles. Vueille donc regarder en pitié toutes tes Eglises, & tous les peuples que tu as maintenant affligez, ou par peste, ou par guerre, ou par tes autres verges: & ne permetz que la Chrestienté soit du tout desolée: ne permetz que la memoire de ton Nom soit abolie en terre: ne permetz que ceux, sur lesquelz tu as voulu ton Nom estre inuoqué, perissent: & que les Turcz, Payens, Papistes, & autres infideles se glorifient, en te blasphemant.

Les prieres, qui ce font les Dimanches àpres midy & sur la sepmaine, en leglise des francois, A Londres, par les Ministres d'icelle.

Nostre Dieu, & pere tresmisericordieux, tu nous as des le commencement esleuz, & adoptés tes enfans, & heritiers, pour nous donner salut, & vie eternelle, de ta seule, & singuliere grace par le merite de IESVS CHRIST ton filz vnicque, nostre Sauueur: & nous as tressseurement gaigez, de ceste tant estroicte aliance, nous departant ton sainct Esprit, & autres infinis biens publicques, & priuéz que receuons chacun momēt de temps à ce droict. Mais contre tout nostre debuoir, ingratz de tant de dons, ne cessons de nous abandōner, à noz affections desordōnées, & aux choses qui iustement te desplaisent: De quoy sommes tellement confus, & abismes de honte, deuant ta face que n'oserions ouurir nostre bouche, O Seigneur, pour inuocquer ta pitie, & clemence, néstoit que tu nous cōmande & contrains, par tes tant expresses semnoces, & promesses, a demander de ta main paternelle: (O Pere tres bening) tout ce qui nous sera necessaire, & à ton Eglise. Donc ainsy abaissés, de la charge de noz demerites, & seulement redressés, & soustenus de la Reuerence de ton cōmandemēt, & de la sincerité de ta promesse. Nous te prions (O Pere de misericorde) au nom, & en

faueur de ton filz IESVS CHRIST nostre me diateur, ton bon plaisir soit nous renonueler de ton sainct Esprit, à vie meilleure, que la passée: laquelle soit digne de chrestiens,& au bon loz de tõ Eglise,& du christianisme:Et efficace par bon exemple,ala confusion,& penitẽce desaultres pe cheurs, estrangers de ta cognoissance, afin que de nous, & par nous:Ton Sainct nom soit exal- te, glorifie, & sanctifié. Aussy ne nous destitue point de ta prouidence,en la consolation, deffen ce,& restitution de tes fideles,& humiliation de leurs aduersaires.Ou sil te plaict myeux,par leur sang, clarifier ton sainct nom, & aduancer le Royaulme de ton filz:fais par ta vertu qui'lz per seuerent en perfection de foy,Constance de con fession, force en tribulation, & Integrite da- mour enuers tous:afin que tous les quartiers de la terre, te Recongnoissent seul Dieu, Roy, & seul Seigneur,du ciel,& de la terre:voyantz que soubz les piedz de ton Eglise (laquelle est ton Royaulme,) Tu as assubiecty,sathan, Peche, & toute puissance coutraire. Plus Reigle en nous, tellemẽt noz en tendemenz, & volontes que du Roy de ce Royaulme, noste souuerain Prince, & Seigneur:Des dames du Sang Royal, De tout le sang du Roy, Des Seigneurs du conseil, Du Maire, & gõuerneur de ceste cite:Des Euesques & Pasteurs de ce Royaulme:& de tout le peuple demourant en iceluy: ensemble de tous aultres Roys,Princes,Magistraut, Euesques,Pasteurs,&

de tous

de tout le monde vniuersellement, ta volunte
soit faicte ainsy en terre comme au ciel, à ce que
stanz icy cõformes, aux celestes esprit, en lobeis-
sance de ta volonte, nous participions auec eux,
en la iouissance de ton Royaume, comme tu
nous as créesá celle mesme fin, auecqueeux. Puis
des biens temporez, necessaires à la vie presente,
vueille nous en distribuer, en telle abondance,
que nous ayons nostre pain quotidien, & qu'en
lusage dyceux, nous recognoissions ta benedicti
on, & declarions nostre gratitude enuers noz
poures prochains, lesquez tant somgneusement,
tu nous as recommandez: Singulierement aussy
en cest endroit, nous te prions affectuesement,
pour la paix, & felicite de ce royaulme: lequel tu
as garde en ces perilleux temps, pour tresample
& seur refuge, àta poure Eglise: fais nous la grace
de le voir florir, & tous les lieux ouuertz à tes en
fans, & tous leurs ennemys vaincus, & abbatus,
soubz l'o'beissance de ta parolle, vnir & cõfede-
rer tous autres pays, & leurs princes auec cestui
cy: Que Iamais ne soit entre eux contention,
ne guerre, Ains soyent en brief vnis par foy, & cha
rite, à leur souuerain Chef, IESVS CHRIST.
Et pource que durant ceste vie nous sõmes, tant
fraesles, que deffaillõs sans cesse, nous foruoyans,
de la droite voye, comme celle que tu nous as en
seigne presentemẽt, & ta parolle, Et que tu nous
monstre, par tout le discours de tes saintes escrip
tures: Plaise à ta bonte, Seigneur, remettre ton
Ire

Ire,que nous auons iustement prouoquée,cõtre nous,& cõtre ton Eglise,par nostre desobeyssance,& par le mespris de tes sainctz cõmandemẽs & sans prendre plus outre digne vengeance de noz meffaictz Reçoy nous à mercy, & reconciliation, nous pardonnant le tout gratuitemẽt,pour lamour de IESVS CHRIST,ainsy que par ton cõmandement, nous oublions, & pardonnons, les Iniures qu'on nous faict. Et ne permetz, que par la gloire & eminence du Royaulme de sathan, nous soyons induitz en telle tẽtation,que venions iusques à defection de ton sainct,& perdurable royaulme: Ains selon ta bõte, puissance,& Iustice, tiens nous tant de pres la main,que ne tresbuchions point, aux cõbatz que soustenõs iournellement,pour maintenir la fidelite, & obeissance que nous te deuons, & ainsy soyons deliurés de tout mal. Exaulce nous (O pere celeste) de toutes ces choses, & nous ottroye toutes aultres,que tu cognois nous estre vtiles, & necessaires, afin que nous te rendions louange de verite, misericerde, Iustice,& Iugement.Car à toy est le Royaume,la puissance,& la gloire, es siecles des siecles,Amen.

Plaise aussy à ta bonte,Seigneur, augmenter la foy que tu as plãtée en nous, & la planter aux cœurs, de ceux qui l'ignorent:& nous faire constantz en la confession d'icelle, de laquelle nous te faisons presente confession,disans.

Ie croy en Dieu le Pere tout puissant,Crateur du ciel,

du ciel,& dela terre:Et en IESVS CHRIST ſon filz vnicque, noſtre Seigneur. Qui à eſte cõceu du ſainct Eſprit:nay de la vierge marie. A ſouffert ſouz Ponce Pilate, crucifié, mort, & enſeuely. Eſt deſcendu aux enfers. Le tiers iour eſt reſuſcité des mortz. Eſt mõté aux Cieux, ſe ſied à la dextre de Dieu le Pere tout-puiſſant. Et de là viendra iuger les vifz, & les mortz.

Ie Croy au ſainct Eſprit. La ſaincte Egliſe vniuerſelle. La communion des ſainctz. La remiſſion des pechez. La reſurrection de la chair: la vie eternelle, Ainſi ſoit-il.

La grace de noſtre Seigneur IESVS CHRIST. La charite de Dieu, & la communication du ſainct Eſprit, ſoyt auec nous tous. Amen.

Allez en paix: Le Seigneur Dieu vous conduyſe, à la vie eternelle.

Oraiſon prinſe en partye du chapitre. 9. de Daniel le prophete.

Nous te prions, Seigneur Dieu, qui es grand & redoutable, gardant l'alliance, & la benignite à ceux qui t'ayment, & qui gardent tes commandemens. Nous auons peche, nous auons faict iniquite, nous auons faict meſchamment, nous auons eſté rebelles, & auons decliné arriere de tes commandemens, & de tes Iugemens. Nous nauons point obey à tes ſeruiteurs prophetes, leſquelz ont parlé en ton nom à noz Roys, à noz Princes, & à tout le peuple dela terre: O ſeigneur

à toy est la Iustice,& à nous la confusion de Face, Seigneur, à nous est la confusion de face, à noz Roys, à noz princes,& à noz peres, daultant que nous auons peche contre toy : Mais il ya misericorde & pardonnance vers le Seigneur nostre Dieu, Combien que nous auons rebellé contre toy,& n'auons point escoute la voix du Seigneur nostre Dieu, pour cheminer en la loy, laquelle il nous à proposée deuant nous,par la cōmission de ses seruiteurs prophetes. Maintenant Seigneur nostre Dieu,qui as retyré ton peuple, hors du pays d'Egipte en main forte: Et qui as par ton cher filz IESVS CHRIST afranchy ton Eglise, de la seruitude de Peche, de Sathan, & de la mort. Nous te prions que selon toute ta iustice, ton Ire & ta fureur: soit destournée de nous: Escoute maintenāt l'oraison de tes seruiteurs & leurs prierres: & fais reluyre ta face sur nous poures desoles, pour lamour de ton sainct nom. Encline ton oreille,& escoute: Ouure tes yeux,& regarde noz desolations : Car nous ne presentons point noz prieres deuant ta face, pour noz Iustices, Mais par ta grande compassion. O Seigneur exaulce, O Seigneur pardonne: O Seigneur entens, & le fais : O nostre Dieu, netarde pas à cause de toy mesme, car ton nom est Inuoqué sur nous Fais nous donc grace Seigneur,& non Seulemēt à nous, mais à tous peuples de la terre,& leur enuoye ton Sainct Esprit, pour en chassant toutes superstitions, erreurs, & Faulces apinions, lesquelles

quelles les entretiennet en tenebres, Les faire veoir la clarte de ton Euangile. Deliure, O Seigneur Dieu, tõtes tes Eglises & troupeaux de tous loupz rauissantz, heretiques, mercenaires, & faulx Pasteurs. Et suscite des loyaulx Ministres de ta parolle, non ambitieux, non amateurs de leur gloire, & particulier profit à ce quelles ne soyent plus en proye: ains que paisiblemẽt elles paissent & soyent nourries es verdoyans pasturages de ta saincte parolle, Soubz la conduite, & asseurance du Pasteur des Pasteurs IESVS CHRIST.
Et comme tu as faict ce bien au Roy de ce pais, de le retyrer du Ioug de L'antechrist: Nous te prions que par ta clemence infinie, tu le faces perseuerer iusque à la fin, luy donnant sagesse pour bien administrer la charge que tu luy as donnée, l'affranchissant de tous infidelles, que Sathan pourroit susiter pour luy donner empeschement, fais choses semblables à. N. aux gouuerneurs, de ceste cite, & à tous ceux qui ont charge ciuile: afin que Iustice regnant, Iniustce soit mise au loing, la bonte des bons supportée, la mauuaistie des mauluais chastiée, & les Iugemens assis sans acception de personne.

En temps de guerre.

Nous te prions aussy, nostre bon Dieu & Peré, concilie & assemble les cœurs des Roys, & Princes, en bõne amytie, & nous enuoye la paix, à fin que ainsy comme par la guerre nous sauons qu'a bon droit, tu es courrouce cõtre nous, à cause

à cause de noz offences, nous entendons par la paix que ton ire est appaisee, & que vrayement tu nous les as remises, & pardonnées.

Nous te Recõmandons (O Pere consolateur) ceux que tu visites, soit par peste, pourete, maladie, ou aultre calamite de corps, ou affliction d'Esprit: Signamment pour ceux qui souffrent persecution pourla cõfession de ton sainct nom. Assiste leur Seigneur, & leur donne force telle, quilz ne soyent accablés par la pesanteur de la croix, Iusques à se destourner de ta verite, ains que constammẽt ilz perseuerent iusqu'a la fin.

Finalement, Nous te prions, que la parolle laquelle nous auons ouye presentement, prenne racine en noz cœurs, tellement qu'elle rende ses fruitz en temps conuenable: Et nous donner les choses expedientes, & necessaires tant à la vie spirituelle que corporelle, Ainsy comme nous les demandons par loraison que ton filz nous à apprise, disantz. Nostre Pere qui es es cieux.



LA FORME D'ADMINISTRER LE BAPTESME.

Il eſt à noter, qu'on doit apporter les enfans, pour baptiſer, ou le Dimanche à l'heure du Catechiſme, ou les autres iours au ſermon: afin que comme le bapteſme eſt vne reception ſolennelle en l'Egliſe, qu'il ſe face en la preſence de l'aſſemblée.

Le ſermon acheué, on preſente l'enfant. Et lors le Miniſtre commence à dire:

Noſtre aide ſoit au Nom de Dieu, qui à fait le ciel & la terre, Amen.

Preſentez vous ceſt enfant, pour eſtre baptiſé? Reſponce: Ouy.

Le Miniſtre.

Noſtre Seigneur nous monſtre en quelle poureté & miſere nous naiſſons tous, en nous diſant, qu'il nous faut renaiſtre. Car ſ'il faut que noſtre nature ſoit renouuelée, pour auoir entrée au Royaume de Dieu c'eſt ſigne qu'elle eſt du tout peruerſe & maudite. En cela donc il nous admoneſte de nous humilier, & nous deſplàire en nouſmeſmes & en ceſte maniere il nous prepare à deſirer & requerir ſa grace par-la quelle toute la peruerſité & malediction de noſtre premiere nature puiſſe eſtre

estre abolie. Car nous ne sõmes point capables de la receuoir, que premierement nous ne soyons vuydes de toute fiance de nostre vertu, sagesse & iustice, iusques à condamner tout ce qui est en nous.

Or quand il nous à resmonstré nostre malheureté, il nous console semblablement par sa misericorde, nous promettant de nous regenerer par son sainct Esprit, en vne nouuelle vie, laquelle nous soit comme vne entrée en son Royaume. Ceste regeneration consiste en deux parties, c'est que nous renoncions à nousmesmes, ne suyuans point nostre propre raison, nostre plaisir & propre volunté: mais captiuant nostre entendement & nostre cœur à la sagesse & iustice de Dieu, mortifions tout ce qui est de nous, & de nostre chair: puis apres que nous suyuions la lumiere de Dieu, pour complaire & obtemperer à son bon plaisir, comme il nous le monstre par sa parolle, & nous y conduit par son Esprit. L'accomplissement & de l'vn & de l'autre, est en nostre Seigneur IESVS, duquel la mort & passion à telle vertu, qu'en participant à icelle nous sommes comme ensceueliz à peché: afin que noz concupiscences charnelles soient mortifiées. Pareillemẽt par la vertu de sa resurection, nous resuscitons en nouuelle vie, qui est de Dieu, entant que son Esprit nous conduit & gouuerne, pour faire en nous les œuures, lesquelles luy sont agreables Toutesfois le premier & le principal poinct de

nostre

noſtre ſalut, c'eſt que,par ſa miſercorde, il nous remette toutes noz fautes,ne nous les imputant point,mais en effaçant la memoire, afin qu'elles ne nous viennent point en cõte en ſon iugemẽt. Toutes ces graces nous ſont conferées, quand il luy plaiſt nous incorporer en ſon Egliſe par le Bapteſme. Car en ce Sacrement il nous teſtifie la remiſſion de noz pechez. Et pour ceſte cauſe il à ordonné le ſigne de l'eaue, pour nous figurer,que comme par ceſt element les ordures corporelles ſont nettoyées:ainſi il veut lauer & purifier noz ames, afin qu'il n'y apparoiſſe plus aucune macule.Puis apres il nous y preſente noſtre renouuellement, lequel giſt, comme dit à eſté, en la mortification de noſtre chair, & la vie ſpirituelle,la quelle il produit en nous.

Ainſi,nous receuons double grace & benefice de noſtre Dieu, au Bapteſme : moyennant que nous n'aneantiſſions point la vertu de ce Sacrement, par noſtre ingratitude. C'eſt que nous y auons certain teſmoignage, que Dieu nous veut eſtre Pere propice, ne nous imputant point toutes noz fautes & offenſes.Secõdement, qu'il nos aſſiſtera par ſon ſainct Eſprit,afin que nous puiſſions batailler contre le Diable, le peché,& les concupiſcences de noſtre chair,iuſques à en auoir victoire, pour viure en la liberté de ſon Regne,qui eſt le Regne de iuſtice.

Puis donques qu'ainſi eſt que ces deux choſes ſont accomplies en nous par la grace de IESVS

CHRIST

CHRIST: il s'ensuit que la verité & substance du baptesme est en luy cōprinse. Car nous n'auons point d'autre lauement, que son sang,& n'auons point d'autre renouuellement, qu'en sa mort & resurrection. Mais comme il nous communique ses richesses & benedictions par sa parolle: ainsi il les nous distribue par ses Sacremēs.

Or nostre bon Dieu ne se contentant point de nous auoir adoptez pour ses enfans,& receuz en la communion de son Eglise, à voulu encore estendre plus amplement sa bonte sur nous. C'est en nous promettant, qu'il sera nostre Dieu & de nostre lignée, iusque en mille generations. Pourtant, combien que les enfans des fideles, soyent de la race corrompue d'Adam: si ne laisse il point toutesfois de les accepter par la vertu de ceste Alliance, pour les aduouer au nombre de ses enfans. Aceste cause il à voulu des le commencement qu'en son Eglise, les enfans receussent le signe de la circoncision, par lequel il representoit lors tout ce qui nous est au iourd'huy monstré par le Baptesme. Et comme il commandoit quilz fussent circoncis: aussi il les aduouoit pour ses enfans, & se disoit estre leur Dieu, comme de leurs peres.

Maintenant donc, puis que le Seigneur IESVS est descendu en terre, non point pour amoindrir la grace de Dieu son Pere: mais pour espandre l'alliance de salut par tout le monde, laquelle estoit pour lors enclose entre le peuple

Iudaique

Iudaique : il nya doute, que noz enfans ne soyent heritiers de la vie qu'il nous à promise. Et pourtant sainct Paul dit, que Dieu les sainctifie des le ventre de la mere, pour les discerner d'entre les enfans des Payens & infideles. Pour ceste raison nostre Seigneur IESVS CHRIST, à receu les enfans qu'on luy presentoit: cōme il est escrit au dixneufiesme chapitre de sainct Matthieu: lors luy furent presentez des petitz enfans afin qu'il mit les mains sur eux, & qu'il priast. Mais les disciples les reprenoyent. Et IESVS leur dit: Laissez les petitz enfans venir à moy, & ne les empeschez point : car à telz est le Royaume des Cieux. 1.cori.7.

Puis qu'il denonce, que le Royaume des Cieux leur appartient, qu'il leur impose les mains, & les recommande à Dieu son Pere : il nous instruit suffisamment, que nous ne les deuons point exclurre de son Eglise. En suyuant donc ceste reigle, nous receurons cest enfant en son Eglise, pour le faire participant de tous les biens qu'il à promis à ses fideles. Et premierement le luy presenterons par nostre oraison, disans tous de cœur hublement.

SEIGNEVR DIEV, pere Eternel & tou-tpuissant, puis qu'il t'a pleu par ta clemence infinie, nous promettre que tu seras Dieu de nous, & de noz enfans: nous te prions, qu'il te plaise de confermer ceste grace en l'enfant

en l'enfant present, engendré de pere, & de me re lequelz tu as appellé en ton Eglise: & comme il t'est offert & consacre de par nous, que tu le vueilles receuoir en ta saincté protection, te declairant estre son Dieu & Sauueur, en luy remettant le peché originel, duquel est coulpable toute la lignée de Adam: puis apres le sanctifiant par ton Esprit, afin que quand il viendra en aage de cognoissance, il te recognoisse & adore comme son seul Dieu, te glorifiant en toute sa vie, pour obtenir tousiours de toy remission de ses pechez. Et afin qu'il puisse obtenir telles graces, qu'il te plaise l'incorporer en là communion de nostre Seigneur IESVS, pour estre participant de tous ses biens, comme l'vn des membres de son corps. Exauce nous Pere de misericorde: afin que le Baptesme, que nous luy communiquons selon ton ordonnance, produise son fruit & sa vertu, telle qu'elle nous est declairée par ton Euangile.

NOstre Pere, qui es és cieux. Ton Nom soit sanctifié. Ton Regne ad uienne. Ta volunté soit faite en la terre cõme au ciel. Donne nous auiourd'huy nostre pain quotidien. Et nous quitte noz debtes, comme uous quittons à ceux qui nous doyuent: Et ne nous induis point en tentation: mais nous deliure du mal, Amen.

¶Puis

Puis qu'il est question de receuoir cest enfant en la compagnie de l'Eglise chrestienne: vous promettez, quand il viendra en aage de discretió de l'instruire en la doctrine, laquelle est receué au peuple de Dieu, comme elle est sommairement comprinse en la confession de Foy , que nous auons tous, Assauoir:

IE croy en Dieu le pere tout puissant, Createur du ciel & de la terre. Et en IESVS CHRIST son seul filz, nostre seigneur. Conceu du sainct esprit, nay de la vierge Marie. A souffert souz Ponce Pilate. Crucifié, mort & enseuely. Est descendu aux enfers. Le tiers iour est resuscité des mortz. Est monté aux cieux, seant à la dextre de Dieu le pere tout puissant. Et de lá viendra iuger les vifz, & les mortz.

IE croy au sainct Esprit. La saincte Eglise vniuerselle. La cõmunion des sainctz. La remission des pechez. La resurrectió de la chair: la vie eternelle, Amen.

Vous promettez donques, de mettre peine de l'instruire en toutte ceste doctrine, & generalement en tout ce qui est cõtenu en la saincte escriture, du uieil & noueau testament: á ce qu'il le reçoiue cõme certaine parolle de Dieu, venant du Ciel. Item, vous l'exhorterez à viure selon la reigle que nostre Seigneur nous a baille en sa loy, laquelle sommairement consiste en ces deux poinctz: que nous aymions Dieu de tout nostre sens, nostre cœur, & puissance: & nostre prochaĩ

cõme nousmesmes. Pareillement, selon les ad monitions, qu'il à faites par ses Prophetes & Apostres à ce que renonçant à soymesme,& à ses propres concupiscences, il se dedie,& consacre à glorifier le Nom de Dieu & de IESVS CHRIST & à edifier ses prochains.

¶Apres la promesse faite,on impose le nom à lẽfant: & lors le Ministre le Baptise, disant:

N.ie te baptise au nom du Pere,& du Filz, & du sainct Esprit.

¶ Le tout se dit à haute voix,en lãgage vulgaire d'autant que le peuple qui assiste la, doit estre tesmoing de ce qui s'y fait, à quoy est requise l'ĩtelligence:& aussi afin que tous soyẽt edifiez, en recognoissant & reduisant en memoire quel est le fruit & l'vsage de leur Baptesme.

¶Nous sauõs, qu'on fait ailleurs beaucoup d'autres ceremonies, lesquelles nous ne nions pas auoir esté fort ãciennes. Mais Pource qu'elles õt esté ĩuẽtées à plaisir, ou pour le moĩs, par quelque consideration legiere:quoy qu'il soit, puis qu'elles ont este forgées sans la parolle de Dieu: d'autre part,veu que tãt de superstitiõs en sõtsorties:nous n'auõs point fait difficulté de les abolir afin qu'il n'y eust plus nul empeschemẽt,qui destournast le peuple d'aller droitement á IESVS CHRIST. Premieremẽt,ce qui nenõs est point cõmãdé de Dieu, est en nostre liberté. D'auãtage, tout ce qui ne sert de riẽ à edification, ne doit estrereceu en l'Eglise: &s'il auoit este introduit,il doit

doit estre osté. Par plus forte raison, ce qui ne sert qu'à scandaliser, & est comme instrument d'idolatrie & de fauses opinions, ne doit estre nullement toleré. Or il est certain, que le cresme, luminaire, & telles autres pompes, ne sont point de l'ordonnãce de Dieu: mais ont esté adioustées par les hommes, & en la fin sont venues iusques là, qu'on s'y est plus arresté, & les a on eu en plus grãde estime, que la propre institution de IESVS CHRIST. Pour le moins, nous auons telle forme de Baptesme, que IESVS CHRIST à ordonnée, que les Apostres ont gardée & suyuie, que l'Eglise primitiue a eu en vsage: & ne nous peut-on reprendre d'autre chose, sinon que nous ne voulons pas estre plus sages que Dieu mesme.

LA MANIERE DE CELEBRER LA CENE.

*

Il faut noter, que le Dimanche deuant que la Cene soit celebrée, on le denonce au peuple premierement: afin que chascun se prepare & disqose à la receuoir dignement, & en telle reuerence qu'l appartient. Secondement, qu'on n'y presente point les enfans, sinon qu'ilz soyẽt bien instruitz, & ayent fait profession de leur Foy en l'Eglise. Tiercemẽt, afin que s'il y a des estrãgies,

qui ſoyent encore rudes & ignorans, qu'ilz viennent ſe preſenter, pour eſtre inſtruitz en particulier. Le iour qu'on la fait, le Miniſtre en touche en la fin du ſermõ, ou bien ſi meſtier eſt, en fait le ſermon entierement: pour expoſer au peuple ce que noſtre Seigneur veut dire & ſignifier par ce myſtere, & en quelle ſorte il le nous faut receuoir.

Puis apres auoir fait les prieres & la confeſſion de Foy, pour teſtifier au nom du peuple, que tous veulent viure & mourir en la doctrine & religion Chreſtienne: il dit à haute voix.

E Scoutons comme IESVS CHRIST. nous a inſtitué ſa ſaincte Cene, ſelõ que S. Paul le recite au chapitre XI. de la premiere Eſpitre aux Corinthiens. I'ay receu, dit-il, du Seigneur ce que ie vous ay baillé, C'eſt que le Seigneur IESVS, en la nuit qu'il fut liuré, print du pain, & apres auoir rendu graces, le rõpit, & dit: Prenez, mangez, cecy eſt mon corps, qui eſt rõpu pour vous: faites cecy en memoire de moy. Semblablement, apres auoir ſouppé, print le calice, diſant: Ce calice eſt le nouueau Teſtament en mon ſang: faites cecy toutesfois & quantes que vous en beuurez, en memoire de moy. C'eſt que quãt vous mãgerez de ce pain & beuurez, de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, iuſques à ce qu'il vienne. Pourtant, quiconque mangera de ce pain, ou beuura de ce calice indignemẽt, il ſera coulpable du corps

&

& du ſang du Seigneur. Mais que l'homme ſ'eſprouue ſoymeſme, & ainſi qu'il mange de ce pain, & boyue de ce calice. Car quiconque en mange & boit indignement, il prent ſa condam nation, ne diſcernāt point le corps du Seigneur.

Nous auons ouy mes Freres, cōment noſtre Seigneur fait ſa Cene entre ſes diſciples: & par celà nous demonſtre, que les eſtrangiers, & ceux qui ne ſont pas de la compagnie de ſes fideles, n'y doiuent point eſtre admiz. Parquoy, ſuyuant ceſte reigle, au nom & en l'authorité de noſtre Seigneur IESVS CHRIST, i'excōmunie tous idolatres, blaſphemateurs, cōtempteurs de Dieu heretiques & toutes gens qui font ſectes à part pour rompre l'vnité de l'Egliſe, tous pariures, tous ceux qui ſont rebelles à peres & à meres, & à leurs ſuperieurs, tous ſeditieux, mutins, bateurs, noyſeux, adulteres, paillardz, larrons, rauiſſeurs, auaricieux, yurongnes, gourmans, & tous ceux qui meinent vie ſcādaleuſe & diſſolue: leur denonçant qu'ilz ayent à ſ'abſtenir de ceſte ſaincte Table, de peur de polluer & cōtaminer les viādes ſacrées, que noſtre Seigneur IESVSCHRIST ne donne ſinon à ſes domeſtiques & fidelles.

Pourtant, ſelon l'exhortation de S. Paul, qu'vn chaſcun eſprouue & examine ſa cōſcience, pour ſauoir ſ'il a vraye repentance de ſes fautes, & ſe deſplaiſt de ſes pechez, deſirāt de viure doreſnauant ſainctement & ſelon Dieu. Sur tout ſ'il a ſa fiance en la miſericorde de Dieu, & cerche en-

tierement son salut en IESVS CHRIST: & renonçant à toutes inimitie & rancune, a bonne intention & courage de viure en cõcorde & charité fraternelle auec ses prochains.

Si nous auons ce tesmoignage en noz cœurs deuant Dieu, ne doutons nullement qu'il ne nous aduouë pour ses enfans, & que le Seigneur IESVS ne adresse sa parolle à nous, pour nous introduire à sa Table, & nous presenter ce sainct Sacrement, lequel il á communiqué á ses Disciples.

Et cõbien que nous sentions en nous beaucoup de fragilité & misere : cõme de n'auoir point la Foy parfaite, mais estre enclins á incredulite & defiance: comme den'estre point entieremẽt si adõnez à seruir àDieu & d'vntel zele que nous deurions, mais auoir à batailler iournellement contre les concupiscences de nostre chair:neantmoins,puis que nostre Seigneur nous a fait ceste grace d'auoir son Euangile imprimé en nostre cœur,pour resister á toute incredulité : & nous a donné ce desir & affection, de renoncer á noz propres desirs,pour suyure sa iustice & ses sainctz cõmandemẽs:soyons tous certains que les vices & imperfections qui sont en nous nempescheront point, qu'il ne nous reçoyue, & nous face dignes d'auoir part en ceste Table spirituelle. Car nous n'y uenons point, pour protester, que nous soyons parfaitz ne iustes en nousmesmes: mais au contraire, en cerchãt nostre vie en IESVS

CHRIST,

CHRIST, nous confeßions que nous ſommes en la mort. Entẽdons donques, que ce Sacrement eſt vne medecine pour les poures malades, & que toute la dignité que noſtre Seigneur requiert de nous: c'eſt de nous bien recognoiſtre, pour nous deſplaire en noz vices, & auoir tout noſtre plaiſir, ioye, & contentement en luy ſeul.

Premierement donc, croyons á ces promeſſes, que IESVS CHRIST, qui eſt la verité infallible, à prononcé de ſa bouche, aſſauoir, qu'il nous veut vrayement faire participans de ſon corps & ſon ſang, afin que nous le poſſediõs entieremẽt: en telle ſorte qu'il viue en nous & nous en luy. Et combien que nous ne voyons que du pain & du vin: toutesfois que nous ne doutions point qu'il accõplit ſpirituellemẽt en noz ames tout ce qu'il nous demõſtre exterieuremẽt par ces ſignes viſibles: c'eſt à dire, qu'il eſt le pain celeſtiel pour nous repaiſtre & nourrir à vie eternelle. Ainſi que nous ne ſoyõs point ingratz à la bõté infinie de noſtre Sauueur: lequel deſployе toutes ſes richeſſes & ſes biens en ceſte Table, pour nous les diſtribuer. Car en ſe donnant à nous, il nous rend teſmoignage, que tout ce qu'il a, eſt noſtre. Pourtant, receuons ce Sacrement comme vn gage, que la vertu de ſa mort & paßion nous eſt imputée à iuſtice, tout ainſi que ſi nous l'auions ſoufferte en noz propres perſonnes. Que nous ne ſoyons point donc ſi peruers, de nous reculer, ou IESVS CHRIST nous conuye ſi

doucement par sa parolle. Mais en reputant la dignité de ce don precieux que il nous fait, presentons nous à luy d'vn zele ardãt, afin qu'il nous face capables de le receuoir.

Pour ce faire, esleuõs noz espritz & noz cœurs en haut, ou est IESVS CHRIST en la gloire de son Pere, & dont nous l'attendons en nostre redemption. Et ne nous amusons point à ces elemens terriens & corruptibles, que nous voyons à l'œil, & touchons à la main, pour le cercher là, comme s'il estoit enclos au pain ou au vin. Car lors noz ames serõt disposées à estre nourries & viuifiées de sa substance, quand elles seront ainsi esleuées par dessus toutes choses terrestres, pour attaindre iusques au ciel, & entrer au Royaume de Dieu, ou il habite. Contentons nous donques d'auoir le pain & le vin, pour signes & tesmoignages, cerchans spirituellement la verité ou la parolle de Dieu promet que nous la trouuerons

¶ Ce fait, les Ministres distribuent le pain & le calice au peuple, ayant aduerty qu'on y vienne auec reuerence & par ordre. Ce pẽdant, on chãte quelques Pseaumes, ou on lit quelque chose de l'Escriture, conuenable à ce qui est signifié par le Sacrement. En la fin on vse d'action de graces, comme il à esté dit.

¶ Nous sauons bien quelle occasion de scandale plusieurs ont prins, du chãgemẽt que nous auons en cest endroit. Car pource que la Messe à esté long temps en telle estime, qu'il sembloit aduis

aduis au poure monde, que ce fut le principal point de la Chrestiẽté ce à esté vne chose bien estrange, que nous l'ayons abolie. Et pour ceste cause, ceux qui ne sõt pas deuemẽt aduertiz, estimentque nous ayons destruit le Sacremẽt. Mais quand on aura bien consideré ce que nous tenõs on trouuera que nous l'auons restitué en son entier. Qu'ainsi soit, qu'on regarde quelle conformité il y a entre la Messe, & l'institutiõ de IESVS CHRIST C'est chose claire, qu'il y a autant à dire comme du iour à la nuict. Combien que ce ne soit nostre intention de traiter icy au long cest argument. Toutesfois pour satisfaire à ceux qui par simplicité se scandaliseroient de nous, il nous à semblé aduis bon d'en toucher en passant. Comme voyant le Sacremẽt de nostre Seigneur corrõpu de tant de vices & horribles abus qu'on auoit introduitz: nous auons esté contraintz, pour y remedier, de chãger beaucoup de choses, lesquelles auoyent esté mal introduites, ou pour le moĩs destournées en mauuais vsage. Or pource faire nous n'auons trouué meilleur moyen, ne plus propre, que de reuenir à la pure institution de IESVS CHRIST, laquelle nous ensuyuons simplemẽt, comme il apert. Car c'est la reformation que sainct Paul nous monstre.

LA FORME DE CELEBRER LE MARIAGE.

*

¶ IL faut noter, que deuant que celebrer le Mariage,on le publie en l'Eglise par trois Dimã ches:afin que si quelcun y sauoit empeschement qu'il le vint de noncer de bonne heure : ou si au cun y auoit interest,qu'il s'y peust opposer:

¶Cela fait, les parties se viennent presenter au cõmencemẽt du sermõ.Lors le Ministre dit.

Nostre aide soit au Nom de Dieu, qui a fait le ciel & la terre, Amen.

DIEV nostre Pere,apres auoir crée le ciel & la terre,& tout ce qui est en iceux:il crea & forma l'homme à son image & semblance,qui eust la domination & seigneurie sur les bestes de la terre, les poissons de la mer, les oyseaux du ciel:disant apres auoir creé l'hom me:IL n'est pas bon que l'hõme soit seul:faisons luy vne aide semblable à luy.Et nostre Seigneur fit tomber vn gros sommeil sur Adam : & ainsi qu'Adam dormoit, Dieu print vne des costes d'i celuy,& en forma Eue:donnant à entendre que l'homme & la femme ne sont qu'vn corps, vne chair & vn sang.Parquoy,l'homme laisse pere & mere,& est adherant à sa femme:laquelle il doit aymer, ainsi que IESVS aime son Eglise:c'st à dire,les vrays fideles & Chrestiens,pour lesquelz il est mort.Et aussi la femme doit seruir & obeir à son mary,en toute sainctеté & hõnesteté. Car

elle

elle est subiette & en la puissance du mary, tant I. Pier.3.
quelle vit auec luy. Et ce sainct Mariage honno Ge.I.2.3.
rable,institué de Dieu, est de telle vertu, que par I.cor. 7.
iceluy le mary n'a point la puissäce de son corps Ebr.13.
mais la femme: aussi la femme n'a point la puissance de son corps, mais le mary. Parquoy conioints de Dieu, ne peuuent estre separez, fors
que par aucun temps, du consentement de lun Matt 19.
& de l'autre, pour vacquer á ieune & oraison: gar I.cori.7.
dans bien q'ilz ne soyent tētez de Satan, par incō tinēce. Et portant doyuent retourner ensemble. Car pour euiter fornicatiō, vn chascun doit auoir sa femme, & vne chascune femme son mary: tellement que tous ceux qui ne se peuuent cōtenir, & qui n'ont le don de continence, sont obligez par le cōmandement de Dieu, de se marier: afin que le sainct Temple de Dieu, c'est à dire noz
corps, ne soyent violez & corrompuz. Car puis 2.cor.3.6
que noz corps sont mēbres de IESVS CHRIST ce seroit vn trop grand outrage d'en faire membres dé la paillarde. Parquoy, on les doit garder
en toute sainctetė. Car si aucun viole le Temple I.cor.3.
de Dieu, Dieu le destruira.

Vous donques (nommāt l'Espoux & l'Espouse) N. N. ayans la cognoissance, que Dieu l'a ainsi ordonné, voules vous viure en ce sainct estat de Mariage, que Dieu a si grandement honnoré: auez vous vn tel propos cōme vous tesmoignez icy deuant sa saincte assemblée, demādans qu'il soit approuué?

Res

Reſpondent: Ouy.

Le Miniſtre.

I E vous prens tous, qui eſtes icy preſens en teſmoingz, vous priant en auoir ſouuenance : toutesfois ſ'il y a aucun qui ſache quelque empeſchement, ou qu'aucun d'eux ſoit lié par Mariage auec autre, qu'il le die.

¶Si perſonne n'y contredit, le Miniſtre dit ainſi:

Puis qu'il n'y a perſonne qui contrediſe,& qu'il n'y a point d'empeſchement, noſtre Seigneur Dieu conferme voſtre ſainct propos, qu'il vous a donné:& voſtre commencement ſoit au nom de Dieu,qui a fait le ciel & la terre,Amen.

¶Le Miniſtre parlant à l'Eſpoux,dit ainſi:

Vous N.confeſſez icy deuant Dieu & ſa ſaincte congregation, que vous aues prins & prenez, pour voſtre femme & eſpouſe.N.icy preſente,la quelle promettez garder, en l'aymant,& entretenant fidellement ainſi que le deuoir d'vn vray & fidelle mary eſt à ſa femme : viuant ſaintement auec elle, luy gardant foy & loyauté en toutes choſes, ſelon la ſaincte parolle de Dieu & ſon ſainct Euangile.

Reſpond: Ouy.

¶Puis parlant à l'Eſpouſe,dit.

Vous N.confeſſez icy deuãt Dieu & ſa ſaincte aſſemblée, que vous auez prins & prenez . N . pour voſtre legitime mary, auquel promettez obeir,luy ſeruant & eſtant ſubiette,viuant ſainctement,

ctement, luy gardant foy & loyauté en toutes choses: ainsi qu'vne fidele & loyalle espouse doit à son mary, selon la parolle de Dieu & le sainct Euangile. Respond: Ouy.

¶Puis le Ministre dit:

Le Pere de toute misericorde, qui de sa grace vous a appellez à ce sainct estat de Mariage, pour l'amour de IESVS CHRIST son filz, qui par sa saincte presence a sanctifié le Mariage, faisant là le premier signe deuant ses Apostres: vous doint son sainct Esprit, pour le seruir & honnorer en ce noble estat, Amen.

¶Escoutez l'Euangile, comme nostre Seigneur veut que le sainct Mariage soit gardé, & comme il est ferme & indissoluble, selon qu'il est escrit en sainct Matthieu, au dixneufiesme Chapitre.

Les Pharisiens s'approcherent de luy, le tentans, & disans: Est il loisible à l'homme de laisser sa femme pour quelconque occasion? Et respondant, leur dit: N'auez vous point leu, que celuy qui fit l'homme dez le commencement, il fit le masle & la femelle? & dit: Pource l'homme delaissera Pere & Mere, & s'adioindra à sa femme, & serõt deux en vne chair: & par ainsi ilz ne sont plus deux, mais vne chair. Donc ce que Dieu a conioint, l'homme ne le separe point.

Croyez à ces sainctes parolles, que nostre Seigneur IESVS a proferées, comme l'Euangeliste les recite: & soyez certains, que nostre Seigneur

gneur

gneur Dieu, vous à conioint en ce sainct estat de Mariage: parquoy, viuez sainctement ensemble, en bonne dilection, paix & vnion, gardans vraye charité foy & loyauté l'vn à l'autre, selon la parolle de Dieu.

Prions donc tous d'vn cœur nostre Pere:

DIEV toutpuissant, tout bon & tout sage, qui dez le commencement as preueu qu'il n'estoit point bon que l'homme fust seul: à cause de quoy tu luy as crée vne aide semblable à luy, & as ordonné, que deux fussent vn: nous te prions, & humblemēt requerōs, puis qu'il t'a pleu appeller ceux icy au sainct estat de Mariage, que de ta grace & bonté leur vueilles dōner & enuoyer ton sainct Esprit: afin qu'en vraye & ferme Foy, selon ta bonne volōté, ilz viuent sainctement, surmontans toutes mauuaises affections, & viuans purement, edifians les ātres en toute honesteté & chasteté, leur donnāt ta benediction, ainsi qu'a tes fideles seruiteurs Abraham, Isaac, & Iacob: qu'ayans saincte lignée il te louent & seruent, apprenant icelle, & la nourrissant en ta louange & gloire, & à l'vtilité du prochain, en l'aduancement & exaltation de ton sainct Euangile. Exauce nous, Pere de misericorde, par nostre Seigneur IESVS CHRIST, ton trescher Filz, Amen.

Nostre Seigneur vous remplisse de toutes graces, & en tout bien vous doint viure ensemble lonquement & sainctement.

Con

CONFIRMATION DES MINISTRES DE LEGLISE ANCIENS ET DIACRES.

*

NOstre aide soit au nom de Dieu qui à fait le ciel & la terre, Amen.

Mes freres, Puys que le plus grand nombre des voix & suffrages de l'Eglise est escheu sur vous, & que nul ne reclame ou allegue aucune chose pour empescher vostre confirmation par ce silence l'Eglise consent en ceste vostre election & vocatiõ il reste donc que Respondes & declares vostre pencée & volunte sur les choses qui vous seront maintenāt proposées.

Premierement,

Estes vous pleinement persuadés en voz cœurs que la doctrine qui se presche & enseigne en ceste Eglise est consentāte à celle des Prophetes, Apostres, & Euangelistes. Et par ainsy quellé est saincte, vraye & chrestienne par laquelle est enseigne le pur seruice de Dieu & le vray salut de l'homme. Et à laquelle vous ne voules en rien contredyre. Ains empescher par toutes voyes que Dieu vous enseignera par sa parolle tous ceulx qui la vouldroyent infirmer & blasmer?

Respondent. Ouy.

Secondement.

Vous promettes icy deuant Dieu & son Eglise que suyuāt vostre vocatiõ vous corrigeres

& amen

Au mini-stres & anciens.

& amẽderes par les moyens enſeignes en la parolle de Dieu toutes les fautes & erreurs que verres en voz freres ſoit contre la doctrine, ou contre les bõnes meurs. Et ce feres vous ſans faueur ou acception de perſonnes, riches ou poures, iugeant tous de quelque eſtat qu'ilz ſoyent, en Iuſtice et equite.

AVX DIACRES.

VOus promettes icy deuant Dieu & ſon Egliſe, que ſuiuant voſtre uocation vous diſtribueres fidellement, & loyaumẽt par charite les aumones, aux ſouffreteux & indigens : ſans faueur ne acception de perſonne : Ains vſans de la diſcretion enſeignee par l'Apoſtre: qui eſt d'auoir ſoing de tous, mais principalement des domeſtiques de la foy? ℟. Ouy. Tiercement.

Mes freres IESVS CHRIST à dict, que ſon Egliſe aura en ce monde preſſure, afflictions, & croix. Et que ce neautmoins il faut perſeuerer iuſques à la fin. Car celuy qui ayant mis la main à la Charrue regarde, derriere, n'eſt ydoine du Royaume de Dieu. Parainſy eſtes vous deliberes & en ferme propos moyennant layde de Dieu, que perſeuereres en ceſte voſtre vocation : nonobſtant quelque croix, ou affliction, que Dieu permette aduenir à ſon Egliſe?

Reſpondent: Ouy.

Quartement.

S'il aduient (que Dieu toutesfois deſtourne par ſon ſainct Eſprit) que vous failliſſies en

quelque partie des choses qu'aues icy promises, ou que en quelque aultre chose fussies á reprendre : voules vous estre subietz a la discipline, & correction, de l'Eglise? pour estre reprins, argués, & punis : selon la parolle de Dieu, comme les autres?

Respondent. Ouy.

Exhortation à l'Eglise.

Mes freres, vous auez ouy quelles promesses ces hommes ont faictes à Dieu, deuant sa saincte assemblée. Or nest il possible humainement accomplir telles choses sans special don de Dieu: Parquoy nous prierons le Seigneur Dieu, pour eux : Afin que comme ilz sont appelles de luy en ceste vocation ilz la puissent aussy exercer á la gloyre de son nom.

Oraison.

Seigneur IESVSCHRIST, Tu nous as promis de demourer auecques nous iusques à la consummation du monde : et de ne permettre ton Eglise estre vaincue par Sathan, ne par le monde. Tu as aussy promis que seras au mylieu de ceux, qui seront assembles en ton nom & que serons exaulces de toutes choses que en consentement & vnion demanderonz à ton pere en ton nom. Exaulce nons donc Seigneur selon ta promesse nous qui icy sommes assembles selon ta parolle & commandement. Or nous te prions pour ces hommes lesquelz tu as choysis Ministres & Pasteurs, Anciens & gouuerneurs,

Diacres& œconomes,en ton Eglise: que tu les remplisse en ton Eglise de ton Sainct, Esprit afin qu'ilz ad ministrent fidelement leur charge, en ton Eglise,& aussi quilz arrachent &destruysent les zizanies que lhõme ẽnemy Sathan a semées en ton champ,& qu'ilz plãtent edifiant en ton Eglise rachetée de ton sang vraye,cognoissance de ton obeyssance a ta uolonte par sainctz en segnemens, & innocence de vie: rend les aussy non contemptibles ains de digne authorite de uant leurs freres,& lesgarde de tresbucher, ou chopper en la voye de ta Iustice. Faictz les com me lumieres ardentes au mylieu de ton assem- blée: affin de chasser toutes tenebres d'erreur Ignorance, & mauluaise vie d'entre les tiens. Donne leur vouloir,force,& constance tant grã des quilz veullent & puissent par pure doctri- ne & saincte vie,rẽuerser lentreprinse de Sathã: capital ennemy de tes enfans contenner la ty- rannie de l'Antechrist: & chasser du mylyeu de ton Eglise tous faulx mercenaires, gardant ton troupeau du danger du loup Infernal a fin que le nom de ton pere soit sanctifie.Et ton Royaul me aduance. Pour ces choses nous d'un cœur & courage nous Inuoquons ,le Pere celeste qui est le tien naturel & le nostre par toy. Le prions ainsi que tu nous as apprins disans,

Nostre pere qui es es cieux.

En Imposant les mains.

Dieu qui vous à appellés & choisis en ce ministere de (Ministres,& predicateurs)(D'anciens & gouuerneurs)de Diacres,& Economes en son Eglise vous Illumine & conforte par son esprit. Afin que sainctement & droitemēt vous commencées & continuées vostre vocation à la gloire de son sainct nom, & edification de son Eglise: Par IESVS CHRIST son filz nostre seigneur, Amen.

Exhortation aux Ministres ou Anciens ou Diacres confirmées.

Mes freres, chemines dignement purs en doctrine fideles & loyaulx, en vostre charge,& de sainct, exemple en vostre vie: Afin que par vostre conuersation saincte, vous fermes la bouche des aduersaires de IESVS CHRIST: & soyes en confort,& liesse aux enfans de Dieu. Cōsiderés le talent, & la grace que Dieu à mise en vous: & ne la laisses oyseuse, ains en diligence faictes la prouffiter & croistre: Afin qu'apres beaucoup de molestes vous oyes ceste voix: Bon Seruiteur,& fidele, tu as este fidele en peu de chose: Ie te constitueray sur beaucoup: Entre en la ioye de ton Seigneur.

Cela fait, on chante ce qui sensuyt en louant le Seignenr.

O Sainct esprit de bien autheur;
Et de iustice Createur,
Faictz ta demourance en noz cœurs,
Les rendans de Satan vainqueurs:
Et qu'ilz soient pour estre accomplis:
De grace celeste remplis.
Consolateur de Christ promis,
Don du treshault à nous transmis,
Ruisseau trescler tousiours coulant
En vie eternelle saillant:
Feu bruslant de dilection:
Et spirituelle vnction.
De tes sept dons fay nous iouir,
Pour nous faire entendre & ouyr,
De nostre Dieu la volonte,
Le doigt es de sa maieste:
Que l'homme riche en tout endroit,
Faictz dun parler diuin & droit.
Fay luire en noz sens la clarte,
De la tienne diuinite,
Et lie selon ta pitie,
Noz cœurs en vng par amitie.
Nostre corps foyble & abatu,
Releue par ta grant vertu.
Prenans de nous la cure & soing.
Chasse nostre ennemy au loing,
Fay la paix au monde regner,
Et nous vueille si bien mener,
Par les droictz sentiers d'équite,
Que fuyons toute iniquite.

Rendz a tousiours mais cognoissant.
Le peuple a toy obeissant,
Du pere & son filz Iesus Christ,
Et de toy qui es leur esprit,
Et que uostre diuinite:
Est vng seul Dieu en trinite.
Au pere de tout createur,
Au filz des humains redempteur,
Qui des mortz est resuscite,
En puissance & auctorite,
Au sainct esprit entierement,
Soit la gloire eternellemeut.

DE LA VISI TATION DES MALADES.

*

L'Office d'vn vray & fidele Miniſtre eſt, non ſeulement d'enſeigner publiquement le peuple, auquel il eſt ordonné pour Paſteur: mais entant que faire ſe peut, d'admoneſter, exhorter, reprendre & conſoler vn chaſchun en particulier. Or le plus grand beſoing qu'a iamais l'homme de la doctrine ſpirituelle de noſtre Seigneur, c'eſt quant il eſt viſité de noſtre Seigneur en afflictions, ſoit de maladies, ou autres maux: principalement à l'heure de la mort: car lors il ſe ſent plus fort, qu'en toute ſa vie, preſſé en la conſcience, tant du iugement de Dieu, auquel il ſe voit preſentemēt eſtre appellé, que des aſſautz du Diable, lequel fait adōc tous ſes effortz, pour abbatre la poure perſonne, & la deietter en confuſion. Et pourtant, le deuoir d'vn Miniſtre eſt, de viſiter les malades, & les cōſoler par la parolle du Seigueur: leur remonſtrāt, que tout ce qu'ilz ſouffrent & endurent, vient de la main de Dieu, & de ſa bonne prouidence, lequel n'enuoye rien à ſes fidelles, ſinon pour leur bien & ſalut. Et prendra les teſmoignages de l'Eſcriture à ce conuenables. D'auantage, ſ'il les voit en maladie dangereuſe, de leur dōner conſolation qui paſſe encores outre, & ſelon qu'il les verra touchez en leur

leur affection: c'est assauoir, s'il les cognoist estre espouuantez de l'horreur de la mort, de leur remonstrer que en icelle il n'ya nulle matiere de desolation aux fideles, lesquelz ont IESVS CHRIST ducteur & protecteur, qui par icelle les côduira à la vie, en laquelle il est entré. Et par semblables remonstrâces leur oster ceste crainte & terreur, qu'ilz ont du iugement de Dieu. S'il ne les voit point assez abbatuz de la conscience de leurs pechez, leur declairer quelle est la iustice de Dieu, deuant laquelle ilz ne peuuent consister sinon par sa misericorde, embrassant IESVS CHRIST pour leur salut. Au contraire, les uoyant affligez en leur consciences, & troublez de leur offences, qu'il leur monstre & represente, IESVS CHRIST au vif, & comment en luy tous poures pecheurs qui se defians d'eux mesmes, se reposent en sa bôté, trouuent soulaigement & refuge. Donques vn bon & fidelle Ministre aura à consyderer le moyen qui sera bon de prendre, pour consoler les patiens & affligez, selon l'affection qu'il verra en eux: & le tout par la parolle de nostre Seigneur. Et mesme si le Ministre à quelque chose, de quoy il puisse aussi consoler & aider corporellement les poures affligez: il ny espergnera rien, monstrant à tous vray exemple de charité.

FINIS